

## Environnement-Ecolabel

### Lancement de la norme «Ecolabel Tunisien»



TUNIS, 13 mai 2009 (TAP) - La norme « Ecolabel tunisien », un concept qui se place au-dessus de la norme écologique classique ISO 14001, a été lancée, mercredi, à Tunis. La nouvelle norme, calquée sur le modèle européen, a pour avantage de garantir et de donner une plus value aux produits et services respectueux de l'environnement, produits très prisés par le consommateur européen en particulier.

Avec le lancement de cette norme, au cours d'un séminaire organisé à cet effet, le ministère de l'Environnement et du développement durable, moyennant un cofinancement de la Commission européenne et l'assistance de l'agence de coopération technique allemande (GTZ), entame la mise en place d'un Ecolabel tunisien.

A travers ce projet, le gouvernement tunisien s'est engagé à mettre en place les bases institutionnelles réglementaires et juridiques nécessaires à l'instauration et à la reconnaissance internationale de l'Ecolabel Tunisien et à assurer son fonctionnement.

L'Ecolabel présente une bonne incitation aux opérateurs économiques pour contribuer à la protection de l'environnement par l'adoption d'une gestion visant l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et le recours aux bonnes pratiques environnementales. Ceci engendrera une réduction de la consommation en eau, en énergie et une minimisation de la pollution sous toutes ses formes. Les secteurs prioritaires ciblés dans une première phase, textile, l'agroalimentaire et le tourisme.

Intervenant, le ministre de l'Environnement et du développement durable, M.Nadhir Hamada a indiqué que l'Ecolabel consiste en une certification facultative de la qualité des produits et services. Elle définit avec précision les spécificités des produits et leur degré de conformité à un ensemble de normes techniques et écologiques.

Il a ajouté que le lancement de l'Ecolabel tunisien permet aux produits locaux de s'adapter aux normes et restrictions exigées de plus en plus à l'entrée des marchés internationaux, particulièrement, du marché de l'Union européenne.

Il a rappelé que la pérennité des échanges commerciaux avec l'union européenne (+83 %) exige des 2700 entreprises exportatrices tunisiennes de se conformer à cette nouvelle norme.

Il a fait état de la disposition de son ministère à leur apporter l'assistance nécessaire pour assurer l'efficacité requise en matière de mise à niveau environnementale.

Le ministre a annoncé qu'un laboratoire de conformité biologique sera créé dans les prochains jours au Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET). Ce laboratoire a pour principale mission de contrôler la conformité de la qualité des produits tunisiens aux standards internationaux.

Il a également fait savoir que l'Institut national de la normalisation et de la propriété intellectuelle (INNORPI) a reçu pour nouvelle mission, l'octroi de cette nouvelle norme environnementale, tout en veillant à assurer l'échange d'expertises avec les structures internationales spécialisées dans le domaine.

Des conventions en vertu desquelles une quinzaine d'entreprises opérant dans les domaines de l'hôtellerie, du textile et de l'agriculture biologique, s'engagent à adopter de nouvelles pratiques de production respectueuses de l'environnement, ont été signées à cette occasion.